

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 octobre 2022

Commune de SAINT MARC A FRONGIER (23)

Par suite d'une convocation en date du 06/10/2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT MARC A FRONGIER se sont réunis en date du 18/10/2022, à la salle polyvalente à 20H30 sous la présidence de M. JOSLIN Jean-Louis, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 07/10/2022

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Choix des devis pour opération « abri de récréation »
- Dossier DETR pour voiries 2023
- Subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élève

Membres présents : JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, HEBEL Marc, BISSON Virginie, FENILLE Audrey lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : aucun

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : PEYLET Jessica, OLLIER Michel

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MORIN Matthias, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20/09/2022 est approuvé à la majorité.

- Délibération n° 2022/35 en date du 20/09/2022 portant sur la publication de vacance de postes
- Délibération n° 2022/36 en date du 20/09/2022 portant sur la communalisation d'un terrain de section
- Délibération n° 2022/37 en date du 20/09/2022 portant sur les tarifs assainissement 2023
- Délibération n° 2022/38 en date du 20/09/2022 portant sur les décisions modificatives
- Délibération n° 2022/39 en date du 20/09/2022 portant sur les devis pour le dallage du hangar

1. Choix des devis pour abri de récréation

M Joslin présente les devis reçus pour adoption sur les travaux de l'abri de récréation :

- Hangar + terrassement + tranchée et raccordements

MAGNE : 17446 € HT

CHAPUZET : 13 652,23 € HT avec option dalles colorées

Le conseil municipal à la majorité sans discussion, choisit l'entreprise CHAPUZET

- Bardage

FAYETTE : 13371,90 € HT

M Ollier précise que l'entreprise AUDOUZE n'a pas souhaité répondre à notre demande.

Le conseil municipal à la majorité sans discussion, choisit l'entreprise FAYETTE

- Electricité - Plomberie

ANDRADE : 2146,32 € HT

Un autre devis sera demandé pour ce poste afin de prendre une décision éclairée. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Le conseil choisit de prioriser le dossier « Abri de de récréation » n° 1 dans les aides DETR (dotation en équipement des territoires ruraux) selon le plan de financement suivant :

| Montant total investissement | DETR (70%) | Autofinancement (30%) |
|------------------------------|---------------|-----------------------|
| 28850,45 € HT | 20195,31 € HT | 8655,14 € HT |

Le Conseil Municipal à la majorité, autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

2. Dossier pour DETR Voiries 2023

M Joslin propose le plan de voiries 2023 :

Reprofilage des voiries (entrée MAM, Village de Congre, Carrefour à Villescot, route de l'étang des pompiers) pour un total de 23302,10 € HT

Le conseil choisit de positionner le dossier « Voirie 2023 » n° 2 dans les aides DETR selon le plan de financement suivant :

| Montant total investissement | DETR (40%) | Autofinancement (60%) |
|------------------------------|---------------|-----------------------|
| 20 377,16 € HT | 8 150,86 € HT | 12 226,30 € HT |

Le Conseil Municipal à la majorité, autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

M Joslin évoque la nécessité d'aménager un parking pour la MAM afin de sécuriser et faciliter la pose et la récupération des enfants par les parents.

M Joslin parle également des bordures du parterre devant la salle polyvalente qui sont cassées et peuvent causer de l'humidité sous la salle.

Il présente le chiffrage des travaux hors DETR : bordure devant la salle polyvalente et parking MAM pour un total de 2100,39 € HT

3. Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable RPQS

JL Joslin présente le rapport. Le SIAEP St Sulpice les Champs Vallière dessert 3995 habitants pour 3075 abonnés dont 262 sur la commune de St Marc. Le linéaire de réseau est de 380 km soit 124 mètres de canalisation par abonné. La consommation moyenne est de 61 m3/abonné pour un volume d'eau prélevée 245 757 m3 pour l'exercice 2021. La perte moyenne est estimée à 34 % dans la moyenne nationale. Le prix au m3 varie selon la consommation avec une part fixe forfaitaire pour une moyenne de 3,30 €/m3 et une consommation type de 120 m3. 85 mètres linéaires ont été renouvelés en 2021 et 6,92 km sur les 5 dernières années.

JM Rondier souligne que ce réseau a maintenant 50 ans et fait état d'une fuite à Congre.

4. Subvention exceptionnelle « association parents d'élèves »

Les parents d'élèves ont créé une association « la récré de Saint Marc – Blessac ». Le Conseil ne souhaite pas verser une subvention de fonctionnement à l'association. Cependant, compte tenu d'un besoin immédiat de 67 € pour assurer l'association à sa création, le conseil décide à la majorité, de lui allouer une aide exceptionnelle de 70 €.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

5. Régime indemnitaire secrétaire de mairie

Les agents contractuels ont droit à une prime RIFSEEP comprenant une partie obligatoire l'IFSE (sujétion/expertise) et une autre facultative le CIA (engagement) avec un maximum et un minimum. Le maire propose d'augmenter le RIFSEEP d'Isabelle PERGET. Une réflexion est engagée pour pérenniser le poste de secrétariat en contrat de droit privé.

La publicité des postes de secrétaire et d'agent technique est terminée depuis le 15 octobre. Les contrats d'Isabelle PERGET et de Clarisse GIL sont renouvelés. Tous les autres candidats ayant postulés recevront un courrier de réponse.

Questions et informations diverses

JL Joslin informe les conseillers que les membres de l'association des amis du patrimoine ont acheté un four à pain et cherchent un terrain pour l'implanter (< 20 m²). Il présente des photos du four et de ses caractéristiques. Le conseil accueille favorablement cette démarche qui contribuera à conforter le lien social dans la commune

JP Barraband présente les devis pour le repas des aînés (auberge Felletinoise et La petite calèche). Le conseil décide de réévaluer le repas à 25 €/personne hors vins et services pour des menus plus festifs. Le nombre de colis pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant pas venir au repas est estimé à 20.

M Hebel informe le conseil municipal que les membres de l'Association Communale de Chasse ACCA de St Marc à Frongier souhaitent acquérir le terrain de section (sectionnaires de Lachaud) où est situé la cabane de chasse. Le maire recevra les deux co-présidents D Rougier et M Jeandeaux.

JM Rondier, administrateur Groupama, présente les conditions de mise en place d'une formation Gestes Qui Sauvent GQS totalement prise en charge par la société d'assurance. Un groupe de 15 personnes va être constitué dont les agents de la commune, les responsables d'association et autres volontaires pour une formation un mercredi en janvier-février 2023

La commune ayant acquis un licence IV, JP Barraband se propose d'effectuer le stage de permis d'exploitation organisé par la CCI afin de pouvoir l'exploiter aux profits des associations de la commune.

JL Joslin informe le conseil municipal que les travaux de restauration du monument aux morts et de renforcement de voirie à Chameyroux et Margnot ont débuté.

Fin du conseil à 22 h 30